

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Il s'agit d'une démarche personnelle et obligatoire.

➤ [Où et comment s'inscrire ?](#)

❖ **A la mairie de son domicile :**

Documents à présenter :

- une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de téléphone fixe, d'électricité, de gaz, d'eau, relevé de charges de copropriété, quittance de loyer émanant d'une agence, avis d'imposition, taxe d'habitation ou foncière)
Pour les personnes hébergées: fournir une lettre d'hébergement et la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant.
[Imprimé en ligne](#)

Horaires d'accueil:

Mairie: 08h30-16h30 du lundi au vendredi, le samedi matin 08h30-11h00, **annexe des Lônes**: 08h30-11h00 les mardi et jeudi, **annexe du Brusac**: 08h30-11h00 les lundi et vendredi.

❖ **Sur le site Internet de la ville :**

<https://mon.service-public.fr>

❖ **Par correspondance :**

Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales par correspondance en envoyant les photocopies des documents nécessaires accompagnés du formulaire d'inscription téléchargeable à l'aide des liens ci dessous:

- [Demande d'inscription sur les listes électorales à l'usage des citoyens français](#)
- [Demande d'inscription pour les citoyens européens: élections européennes](#)
- [Demande d'inscription pour les citoyens européens: élections municipales](#)

➤ [Changement de domicile ou de situation :](#)

Il est important de signaler tout changement de domicile ou de situation en fournissant les mêmes documents (pièce d'identité et justificatif de domicile).

➤ [Votre bureau de vote :](#)

A l'aide des liens suivants, vous trouverez:

- La [liste des bureaux de vote](#)
- Le [découpage des rues](#), afin de visualiser la liste des rues couvertes par chaque bureau de vote
- Le [Plan de la ville](#): afin de situer votre bureau de vote dans la commune